



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Expression de la laïcité

Question écrite n° 15498

Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la deuxième édition de « Dessine la République », un ouvrage distribué dans les centres sociaux, réalisé par 45 jeunes sur les valeurs de la République et financé par des deniers publics. En effet, si le projet emporte l'adhésion de tous, une erreur s'est glissée, en revanche, à la page 30, pour illustrer le thème de la laïcité, une histoire ayant pour titre « le voile de Karima » prônant à l'inverse, le port du voile à l'école, y compris dans sa forme la plus intégrale au nom de la liberté religieuse. Si cette interprétation de la laïcité est, bien sûr, complètement erronée sur les valeurs, elle est surtout illégale et encourage à commettre ce qui constitue une infraction. Or l'ouvrage porte le logo du préfet de la région Hauts-de-France mais aussi celui de la préfecture de l'Aisne, de la direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou encore celui des allocations familiales. Leur présence impliquerait donc que l'État cautionne cette définition pour le moins inexacte de la laïcité, bien loin de celle mentionnée dans la loi de 1905. Aussi, il lui demande si elle entend apporter des modifications à cette bande dessinée afin de la conformer au principe de laïcité, cher à la République française.

Texte de la réponse

La laïcité est un principe essentiel de la République française. Le déploiement du plan « Valeurs de la République et laïcité », développé par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) répond à cette ambition. La formation de 3 400 acteurs de terrain dans la région Hauts-de-France la positionne comme première région, hors Île-de-France, dans la promotion de ces valeurs et principes. Le projet « Dessine la République », piloté par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) des Hauts-de-France en constitue une déclinaison. La réalisation de cette bande dessinée a été conçue comme un support visant à favoriser l'expression de jeunes âgés de 12 à 25 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et à susciter le débat pour aider ces jeunes à mieux comprendre le sens et la portée de ces principes. Ainsi, chaque planche, témoigne des représentations initiales des jeunes. Elle est précédée ou suivie du rappel du cadre normatif en vigueur que les formateurs habilités du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité » ont précisé et expliqué dans le cadre des ateliers. Pour autant, et même si les événements organisés autour de cette publication ont reçu un accueil très favorable, la page 30 a pu légitimement susciter des interrogations qui appellent sans doute une explicitation complémentaire de la démarche engagée. Aussi, la diffusion de cet ouvrage, par ailleurs réservée à un cercle restreint, a été interrompue à titre conservatoire. Les compléments et modifications requis seront apportés afin de lever toute ambiguïté quant au message porté, tout en préservant toute la richesse des travaux engagés au service d'une pédagogie de la laïcité.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Minot](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15498

Rubrique : Laïcité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 11993

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11380